



FÉDÉRATION  
FRANÇAISE  
DE RUGBY

Reconnue d'utilité publique  
S. A. G. 9994

COMITÉ  
TERRITORIAL  
DE CÔTE  
D'ARGENT

Réf. S2-05.04/JCP/PB/NP

Gradignan, le 15 mars 2012

Mesdames, Messieurs les Présidents de Clubs  
Mesdames, Messieurs les Secrétaires Généraux  
Mesdames, Messieurs les Trésoriers Généraux

### **Commission du Bénévolat**

Affaire suivie par Jean Claude PELLETAN ☎ 06.61.32.84.81

Mesdames, Messieurs, Chers Amis,

Vous trouverez, ci-joint, les fiches de frais engagés par les bénévoles durant l'année **2011** afin de bénéficier de la réduction d'impôt.

Vous voudrez bien leur en transmettre un exemplaire.

**L'indemnité kilométrique reste la même que l'an passé, soit 0,304 € du kilomètre.** Le justificatif à joindre à la déclaration d'impôts doit être daté du **30/12/2011**.

Vous en souhaitant bonne réception,

Bien cordialement.



**Philippe BARBE**  
Secrétaire Général du Comité Territorial  
de Rugby de la Côte d'Argent

**RAPPEL POUR LES TRESORIERES DE CLUBS :** Les frais engagés par les bénévoles doivent obligatoirement faire l'objet d'une comptabilisation en dépenses - et recettes + ; à défaut l'administration fiscale remettra en cause la réduction d'impôt obtenue par les bénévoles. Veuillez conserver par-devers vous, ainsi que les bénévoles bénéficiaires de cette réduction, l'ensemble des pièces justificatives à fournir éventuellement sur demande expresse de l'administration fiscale.

**☒ Les services fiscaux effectuant de plus en plus de contrôles !!!** Veillez à la véracité des informations portées sur l'état des frais engagés, ceci afin d'éviter la mise en cause de votre responsabilité ainsi que celle du Comité Territorial de Côte d'Argent.

**N.B :** Date limite de dépôt de déclaration sur papier : **courant mai 2012.**

Date limite de télédéclaration par Internet : **courant juin 2012.**

Domaine de Mandavit  
4, rue Branlac

33173 GRADIGNAN  
Cedex

Rocade, sortie n°17

Tél. 05 56 75 21 81

Fax 05 56 75 79 89

E-mail :

rugby.cote.d.argent@wanadoo.fr